

Le 10 octobre 2012

**Simon Turmel**  
Avocat

**Par courriel, dépôt électronique (SDÉ) et poste**

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

Tél. : 514 289-2211, poste 3563  
Télééc. : 514 289-2007  
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

**OBJET : Transfert des charges du poste Port-Daniel  
Demande relative à des travaux de transfert des charges du poste  
Port-Daniel vers les postes Micmac et Paspébiac  
Dossier Régie : R-3822-2012  
Notre dossier : R047023 ST**

---

Chère consœur,

Selon l'avis publié dans le dossier mentionné en objet, les personnes intéressées avaient jusqu'au 5 octobre 2012 à midi afin de soumettre des observations écrites.

Le Distributeur constate qu'aucune observation écrite de la part d'intéressés n'a été déposée dans le présent dossier et qu'aucun intéressé n'a demandé le report de la date limite pour le dépôt d'observations. L'étape suivante du processus, soit les réponses du Distributeur aux observations écrites des intéressés, est ainsi sans objet.

En les circonstances, le Distributeur demande respectueusement à la Régie de prendre le dossier en délibéré. Le Distributeur demeure néanmoins disponible afin de répondre aux interrogations de la Régie en regard du présent dossier. Le Distributeur réitère également que la demande est conforme au cadre réglementaire et que la réalisation du projet est nécessaire, le tout tel que décrit à la preuve déposée au dossier.

Espérant le tout conforme nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos meilleures salutations.

*(s) Simon Turmel*

Simon Turmel, avocat  
/amg